

Brève. Animaux de compagnie et risques zoonotiques liés aux voyages dans l'Union européenne

Short item. *Pets and zoonotic risks related to intra-EU travels*

Didier Calavas (didier.calavas@anses.fr) (1), Pascale Vignal-Gautron (2), Paul M.V. Martin (1)

(1) Anses, Laboratoire de Lyon, France

(2) Direction générale de l'alimentation, Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux, Paris, France

Mots-clés: Animaux de compagnie, zoonoses, Europe/**Keywords:** *Pets, Zoonoses, Europe*

Les animaux de compagnie tels que les chiens et les chats peuvent être infectés, et/ou être des réservoirs d'agents pathogènes zoonotiques, notamment des bactéries résistantes aux antibiotiques (Haenni *et al.*, 2014). Parmi les zoonoses critiques, on peut citer bien entendu la rage, mais aussi la leishmaniose, l'échinococcose, ou encore des parasitoses dues à des protozoaires tels que *Toxoplasma gondii* ou *Giardia duodenalis*. Les agents pathogènes à l'origine de ces zoonoses, s'ils ne sont pas uniformément distribués dans le Monde, ne le sont pas non plus à l'intérieur de l'Europe communautaire. Or les mouvements d'animaux de compagnie entre les pays de l'Union ne font pas l'objet de mesures de contrôle sanitaire systématiques, dès lors qu'ils voyagent avec leurs propriétaires. Ces mouvements d'animaux ne font par ailleurs l'objet d'aucune notification, cependant il est obligatoire (pour les chiens, chats et furets) qu'ils soient identifiés, vaccinés contre la rage et accompagnés du passeport pour animal de compagnie. Il existe donc un risque, probablement globalement faible, mais qu'il conviendrait peut-être de préciser, de translocation de ces zoonoses ou de leurs vecteurs, de pays d'endémie vers des pays indemnes, au sein de l'Union européenne. Des pathogènes à l'origine de zoonoses graves pour l'Homme ou l'animal pourraient ainsi franchir très rapidement des distances importantes et inattendues à l'intérieur de la zone continentale de l'Union. Un article

récent (Fooks and Johnson, 2015) décrit les risques liés aux zoonoses évoquées ci-dessus, les réglementations en place et leurs limites. Des campagnes de sensibilisation des propriétaires sont régulièrement effectuées, notamment en ce qui concerne la rage, mais pourraient être étendues à d'autres risques sanitaires pour pallier les risques liés à cette liberté de circulation, notamment pour les animaux pour lesquels aucun document n'est actuellement exigé. Il est à noter que le règlement européen lié aux échanges d'animaux de compagnie (UE 576/2013) prévoit qu'une identification individuelle des animaux de compagnie et des documents sanitaires peuvent être exigés dès lors qu'un risque sanitaire est identifié.

Références bibliographiques

Fooks AR., Johnson N., 2015. Jet set pets: examining the zoonosis risk in animal import and travel across the European Union, *Vet. Med: Res & Rep.* 2015;6, 17-25; <http://dx.doi.org/10.2147/VMRR.S62059>.

Haenni M., Saras E., Métayer V., Médaille C., Madec JY. High prevalence of blaCTX-M-1/Incl1/ST3 and blaCMY-2/Incl1/ST2 plasmids in healthy urban dogs in France, 2014;58, 5358-62; doi: 10.1128/AAC.02545-14.